

Compte Rendu de l'Assemblée Générale extraordinaire du 24 avril
2007 de l'Association « Réseau des Élèves de l'ENST Bretagne
(ResEl) »

Florent FOURCOT

24 avril 2007

Ordre du Jour

1	Modifications des statuts	2
1.1	Présentation des modifications	2
1.2	Vote des modifications	2
2	Modification du Règlement Intérieur	2
2.1	Présentation des modifications	2
2.2	Vote des modifications	3

Etaient présents (dans l'ordre alphabétique) :

Antoine BERNARDEAU

Raphaël BISSAUGE

Benoit FONTAINE

Florent FOURCOT

Sullivan GAUVILLE

François LAZARUS

Grégoire PEAN

Thomas PETEUL

Thomas VILLAREN

Soit 9 membres actifs (ie. cotisants) habilités à voter pour les décisions de l'AG, présents.
Tous les votes ont eu lieu à main levée, aucune demande de vote à bulletins secrets n'ayant été formulée.

1 Modifications des statuts

1.1 Présentation des modifications

Florent FOURCOT, secrétaire du ResEl, présente le projet de modification des statuts préalablement voté en conseil d'administration. Les articles suivants sont impactés :

- Article 3.4 : clarification d'une phrase
- Article 5.3 : clarification des règles pour se présenter au Conseil d'Administration
- Article 6.4 : simplification des règles pour se présenter au bureau
- Article 7 : ajout des points 7 à 10 qui se trouvaient auparavant dans le Règlement Intérieur
- Article 8.2 : ajout d'une phrase pour permettre le remboursement des frais des membres dans le cadre des activités de l'association
- Article 12.1 : ajout d'une règle permettant au Conseil d'Administration de modifier à la majorité des deux tiers le Règlement Intérieur, sans validation par une Assemblée Générale.

1.2 Vote des modifications

L'assemblée procède ensuite au vote de ces modifications sous la direction d'Antoine BERNARDEAU, président de l'association. Un vote global est tout d'abord proposé, et en cas de refus un vote article par article sera effectué. Les modifications sont acceptées dans leur globalité à l'unanimité.

2 Modification du Règlement Intérieur

2.1 Présentation des modifications

Florent FOURCOT, a poursuivi en présentant le projet de modification du Règlement Intérieur du ResEl.

- Préambule : ajout de références légales
- Article 7 : ajout de règles contre l'abus d'utilisation de l'annuaire
- Article 8 : ajout d'un paragraphe sur la mise à disposition des données du ResEl en cas de demande judiciaire.
- Article 12 : suppression de l'article concernant l'organisation des Assemblées Générales, présents désormais dans les statuts.

2.2 Vote des modifications

L'assemblée procède au vote des modifications du Règlement Intérieur dans les mêmes modalités que pour les statuts. Le nouveau Règlement Intérieur est accepté à l'unanimité.